

*Budget primitif 2023 – Budget Communal*

*Nombre de Conseillers*

En exercice	11	L'an deux mil vingt - trois
Présents	11	le 13 avril à dix -neuf heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,  
Mmes DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET,  
REBEYRAT, PASCAL, Mme GIRAUD.

ABSENT : /

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire

---

**BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET COMMUNAL**

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2023 avant le 15 avril 2023

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le Budget Primitif Communal de l'exercice 2023 équilibré comme suit :

***Section de fonctionnement***

Dépenses	785 510.00	euros
Recettes	785 510.00	euros

***Section d'investissement***

Dépenses	524 693.57	euros
Recettes	524 693.57	euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.  
Transmis à la Sous-Prefecture  
Publié le 14.03.2023



POUR EXTRAIT CONFORME  
Nouic, le 14.04.2023

Le Maire  
Serge NOUGIER

